



Ce CHSCT est réuni aujourd'hui à la demande des représentants du personnel. Nous espérons que les remontées du terrain que nous n'avons cessé de vous faire connaître, que nos alertes maintes fois répétées recevraient des réponses précises. Nous espérons que la réponse à notre avis du 10 Octobre serait une réponse sans ambiguïté. Il n'en a pas été ainsi. Si la responsabilité de cette réforme menée à la hussarde et dans la précipitation ne vous incombe pas, l'avoir maintenue telle quelle, sans entendre la souffrance des personnels, s'inquiéter de leurs difficultés, de leurs interrogations, de leur retrait alors que leur engagement était sans faille, sans mesurer les conséquences de la disparition de compétences pourtant encore nécessaires au développement industriel du pays, relève de votre responsabilité.

Et nous nous retrouvons hélas ici aujourd'hui après le suicide d'un collègue très investi dans son métier et qui n'a pas supporté de faire la rentrée dans ces conditions. Mais derrière lui, combien d'autres souffrent, se désespèrent, se révoltent, se résignent, ont dû prendre des congés, ont dû accepter une mutation, un changement de discipline—ou non...Ils nous interrogent, ils vous interrogent, ils interrogent l'instance qu'est le CHSCT.

Mourir de ne pouvoir travailler. Mourir d'être empêché de travailler.

Dans cette école de la république que nous aimons tous, pour laquelle nous nous battons, peut-on accepter cela ? Peut-on continuer à faire comme si le problème allait disparaître de lui-même, comme si il n'était l'affaire que de quelques irréductibles empêcheurs d'évoluer en rond, comme si, attendant le départ des plus âgés, poussant les plus jeunes à se plier à une discipline qu'ils n'avait pas choisie, on jouait la guerre d'usure ...Non, ce n'est pas possible et vous le savez.

Ce management que vous avez contesté, que la ministre de la fonction Publique a contesté, et que le protocole RPS que la FSU va signer, devrait permettre de combattre, ce management brutal est pourtant celui qui a été mis en oeuvre dans la réforme des STI2D et vous avez laissé faire et cru pouvoir attendre. L'Inspection générale porte dans cette affaire une lourde responsabilité.

Nous sommes réunis dans une instance du dialogue social. Cette instance a été créée par les accords de 2009 que la FSU a signés. Elle s'inscrit aussi dans la dynamique du dialogue créé par les accords de Bercy. Mais elle est encore fragile, elle suscite beaucoup d'espoirs mais aussi de l'incrédulité et des doutes sur son utilité et son poids. Les représentants du personnel et en premier lieu la FSU ont beaucoup oeuvré pour conforter cette instance, pour qu'elle fonctionne au mieux dans l'intérêt des personnels et du système éducatif. Nous pensons qu'elle est un outil majeur de la santé et la sécurité et les conditions de travail des personnels, dont l'employeur est responsable. On en attend beaucoup, la

déception serait terrible si cette instance et tout particulièrement aujourd'hui ce CHSCT extraordinaire ne répondait pas à ces attentes.

C'est pourquoi il doit déboucher sur des engagements forts.

Nos collègues attendent de votre part la reconnaissance de cette réalité du travail qu'ils vivent au quotidien. Cette réalité, la FSU considère qu'il faudrait en affiner et en préciser bien des aspects par une expertise.

Mais nous en avons cependant déjà une idée assez précise grâce aux témoignages de nos collègues. Si vous confirmez en être également conscients, il faudra que cette reconnaissance ne soit pas que verbale, elle devra s'accompagner de mesures fortes et immédiates.

Pour la FSU, il est nécessaire que les enseignants de STI fassent l'objet d'un suivi médical prioritaire et que dans chaque académie, un courrier leur soit adressé dans les plus brefs délais de la part du médecin de prévention.

Pour la FSU, la formation des collègues est une priorité. Quoi qu'il advienne de cette réforme (et nous dirons plus loin et dans d'autres lieux ce que nous en pensons), il y a de toutes façons un besoin énorme de formation car les métiers bougent, les élèves changent. IL n'est pas question ici d'immobilisme de refus d'évoluer. Les professeurs –je tiens à le rappeler- sont sans cesse en situation de modifier leurs pratiques, d'ajuster et actualiser leurs savoirs, ils font des efforts considérables bien que souvent demeurés obscurs et ignorés de la hiérarchie, cette hiérarchie qui les a dans cette période méprisés et humiliés. Mais pour se former il faut du temps. Cela suppose donc des allègements de service hebdomadaires. Nous demandons un engagement sur cette formation.

Nous exigeons que dès maintenant les enseignants puissent travailler en équipe pluridisciplinaires à partir de leur discipline d'origine, celle qu'ils maîtrisent avec un haut niveau de compétences, afin de s'enrichir mutuellement des pratiques et des contenus, dans l'intérêt des élèves et dans le respect de la professionnalité de chacun. N'est-ce pas ce qui est partout prôné : le travail en équipe, le décroisement? Appliquons alors cela dans ce domaine, dès maintenant.

De nombreux collègues TZR pourraient ainsi de nouveau enseigner dans les lycées technologiques, ils n'ont pas vocation à enseigner en technologie collège comme nombre d'entre eux ont été contraints de le faire, parce que le recrutement des professeurs de technologie a été arrêté.

Nous demandons un engagement pour que la dotation horaire globale des établissements en préparation pour l'an prochain intègre cette organisation.

Nous demandons que l'évaluation des élèves au baccalauréat soit revue afin que soit respecté le travail des correcteurs. Car nous sommes bien là aussi dans le cadre de la reconnaissance du travail.

Enfin nous vous demandons solennellement d'ouvrir dès maintenant une concertation sur les enseignements de la voie technologique, car la réforme a un impact sur les conditions de travail, l'organisation et le contenu du travail, elle modifie le poste de travail lui-même, Un de nos collègues en est mort, d'autres ont tenté d'en finir.

Les enseignants de STI attendent beaucoup de ce CHSCT. Mais les autres personnels aussi vont être attentifs à vos réponses. Celles-ci seront (ou non) le signe que le ministre et ses services ont entendu les personnels, reconnaissent l'indispensable nécessité de leur répondre par des mesures concrètes et urgentes. Elles seront (ou non) le signe d'une

volonté de résoudre les difficultés.

La FSU a demandé que la question des STI soit également à l'ordre du jour du CT ministériel qui se tient mercredi prochain afin que les deux instances dans leurs compétences respectives puissent concourir à la construction de réponses efficaces et durables dans l'intérêt des personnels et de la formation des jeunes.